



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Taux réduit

DGI

Offre :

Imposition permanente à l'IS au taux réduit pour les entreprises exportatrices de produits et services

Objet :

Imposition permanente à l'IS au taux plafonné à 20 % pour les entreprises exportatrices

Éligibilité : TPE, PME /Personnes morales/ Entreprises exportatrices

Descriptif :

Imposition permanente au taux du barème avantageux à la TPE/PME allant de 10 à 20% selon le bénéfice pour les entreprises exportatrices, à l'exclusion des métaux de récupération

Condition :

Exportation de produits et services à l'exclusion des métaux de récupération et conditions prévues à l'article 7-IV et X du CGI

Cycle de vie :

Démarrage de l'activité, Exploitation et Développement/Croissance

Finalité :

Import/Export et internationalisation et Autres

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr